



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du mercredi 25 janvier 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 19 janvier 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42

Nombre de présents participant au vote : 32

Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Dominique MARTIN- GENDRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Christine MARTIN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Jean-François DODET	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur François DESEILLE	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Guillaume RUET	
Madame Danielle JUBAN	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Laurent GOBET	
Madame Claire TOMASELLI		
Monsieur Philippe LEMANCEAU		

Membres absents :

Madame Nathalie KOENDERS	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM
Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Madame Claire TOMASELLI
Madame Dominique BEGIN- CLAUDET	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF

CITEO - Contrat pour la reprise et le recyclage des standards des modèles transitoires de tri plastique

Pour répondre aux exigences de l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages en plastique au 1^{er} janvier 2023, Dijon métropole s'est engagée dans des travaux d'agrandissement et de modernisation de son centre de tri.

Les travaux ont été engagés en juillet 2022 et vont s'étendre jusqu'en août 2023.

Dans l'attente de la mise en service de la nouvelle chaîne de tri, Dijon métropole met en place un modèle de tri transitoire des plastiques.

Société agréée au titre de la filière à responsabilité élargie des producteurs des emballages ménagers, CITEO est chargée d'assurer la reprise des standards des modèles de tri transitoire, hors standards « PET clair ».

Conformément au cahier des charges d'agrément annexé à l'arrêté ministériel du 29 novembre 2016, cette reprise est proposée par CITEO aux seules collectivités :

- Signataire d'un contrat pour l'action et la performance
- Et respectant les conditions d'éligibilité suivantes :
 - o La collectivité est engagée dans une démarche d'extension des consignes de tri sur son territoire
 - o La collectivité est engagée dans un projet de centre de tri à deux standards plastiques avec flux développement avant le 1^{er} janvier 2026
 - o La capacité du centre de tri préexistant de la collectivité lui permet de produire les flux du modèle transitoire de tri des plastiques.

Les conditions et modalités de cette reprise sont précisées dans un contrat-type établi par CITEO qui prévoit que la reprise intervient sans frais pour la collectivité et ne donne pas lieu à rémunération de cette dernière.

Le contrat prendra fin dans un délai de deux mois suivant la mise en service industrielle du centre de tri, à titre de solutions définitives, par une société agréée dans le cadre des appels à projets relatifs à l'extension des consignes de tri et visant la production de flux suivant un modèle de tri à deux standards plastique avec flux développement.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le contrat avec CITEO pour la reprise et le recyclage des standards des modèles transitoires de tri plastique (hors standard « PET clair »)
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ledit contrat et lui apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale

SCRUTIN POUR : 37 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 5 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN